

Rapport de contrôle de l'inspection de l'environnement chargée des installations classées	
Référence : D-UD83-2020-0553	
Date : 18 décembre 2020	
Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL
Gassend Automobiles 1080 avenue de la mer 83 140 Six-Fours les plages	S3IC : 0064-13391 <input type="checkbox"/> P1 <input type="checkbox"/> P2 <input checked="" type="checkbox"/> P3 <input checked="" type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input checked="" type="checkbox"/> NC <input type="checkbox"/> SHAUT <input type="checkbox"/> SBAS <input type="checkbox"/> IED
Activité principale : Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie.	
Date du contrôle : 11 février 2020	
Type de contrôle	
<input type="checkbox"/> Inspection annoncée - <input checked="" type="checkbox"/> Inspection inopinée	
Circonstances du contrôle	
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input checked="" type="checkbox"/> Plainte <input type="checkbox"/> Incident/Accident du <input type="checkbox"/> Autre :	
Thème(s) du contrôle	Attributs affaire S3IC
<input checked="" type="checkbox"/> Eau, Air, Déchets <input type="checkbox"/> REACH, RSDE, <input type="checkbox"/> Action Nationale _____ <input type="checkbox"/> Contrôles réglementaires <input type="checkbox"/> SGS, Vieillessement <input type="checkbox"/> Cessation, sols pollués	
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) • Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie.	
Référentiel du contrôle • nomenclature des installations classées, notamment la rubrique 2930	
Fonctions de(s) personne(s) rencontrée(s)	
Société	Qualité
Gassend Automobiles	Directeur M. Gassend Eric
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant <input type="checkbox"/> DREAL <input type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> SPR <input type="checkbox"/> UD <input type="checkbox"/> SG préfecture <input type="checkbox"/> Sous préfecture de _____ <input type="checkbox"/> Autre :

Constats de l'inspection

I – Contexte

Le 14 janvier 2020 l'inspection a reçu une plainte de la SCI Penelope sis 1082 avenue de la mer à Six-fours les plages, au sujet des activités de la société Gassend Automobiles. Ces plaintes concernaient le bruit et les odeurs de peinture.

La visite du 11 février 2020 est destinée à vérifier la situation des installations de la société Gassend Automobiles au regard de la nomenclature des installations classées, en l'absence de déclaration déposée par son exploitant.

II – Principaux constats effectués lors de la visite d'inspection du 17 juin 2020

La surface du terrain servant d'atelier de réparation et d'entretien de véhicules occupé par la société Gassend ne dépasse pas les 2 000 m² :

On rappellera que les activités (rubrique 2930) de réparation et entretien de véhicules, ainsi que celles de carrosserie et tôlerie, sont assujetties à la réglementation des installations classées si :

- La surface de l'atelier est au moins supérieure à 2 000 m² ;
- La quantité de peinture utilisée est supérieure à 10 kg/j.

Les documents d'urbanisme recueillis lors de l'inspection de l'établissement, ont permis de démontrer que la surface affectée aux activités d'atelier, ne dépassait pas les 1 000 m².

le détail des achats de peinture pour l'année 2019 démontre une quantité annuelle de 78 l de peinture. De plus les nuisances ne sont pas perceptibles lors de cette visite inopinée.

III Conclusion et propositions de l'inspection

Pour ce qui nous concerne, aucune activité relevant de la législation sur les ICPE n'étant exercée sur le site mis en cause, notre Service n'est pas qualifié pour intervenir dans cette affaire.

Dans ces conditions il apparaît que le contrôle administratif des activités de l'établissement incriminé ne relève pas de notre compétence, mais de la police générale du maire.

La surface de l'établissement reste en dessous du seuil déclaratif de la rubrique concernée par cette activité. En conséquence, l'activité de la société Gassend Automobiles ne relève pas de la nomenclature des installations classées. L'inspection ne propose donc aucune suite au présent contrôle.

J'en informe les plaignants par la transmission du présent rapport.

Signature de l'inspecteur

Vérifié par